

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 5 mars 2020 à 18 h 30**

Excusés :

- Dominique PATOIS procuration à Sandra VETTER
- Thierry BERNARDIN procuration à Henri FAIVRE-PIERRET
- Isabelle CAILLE-L'ETIENNE procuration à Rodolphe MAIRE
- Alexandra ROMAIN procuration à Pascal ROUGNON
- Jean-Paul JOURNOT absent en début de séance (arrivée à 18h45)

soit 22 présences physiques et 4 procurations = 26 votants en début de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le Maire ouvre donc la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du 5 mars 2020.

Secrétaire de séance : Gilles CRETENET.

Puis elle demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 13 février 2020.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire demande l'autorisation d'y ajouter un point : « Création d'un poste d'infirmière ».

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**ORDRE DU JOUR – Session ordinaire**

---

**1°) MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT PLACE DROZ-BARTHOLET :**

La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement de la Place Droz-Bartholet, c'est-à-dire le parking, est programmée pour cette année 2020.

Mme le Maire propose de signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet ANDRE de Pontarlier qui suivra ces travaux. Ce marché précise les modalités de l'intervention du Cabinet ANDRE au titre de ces travaux.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est de 7.900 € HT, pour un montant de travaux estimé à 230.000 € HT soit 3.43%, ce qui est un taux très correct.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**2°) AUGMENTATION DU PLAFOND du « MARCHE A BONS DE COMMANDE 2019-2022 » :**

Arrivée de Jean-Paul JOURNOT (27 votants).

Afin de permettre l'intégration dans le marché à bons de commande 2019-2022, des travaux correspondant à l'OPSA (opérations partenariales de sécurité en agglomération) de la Route des Fins, il convient d'augmenter le plafond de ce marché de 15 % de même pour le marché à maîtrise d'œuvre qui y est lié.

Le montant plafond du marché passerait donc de 450.000 € à 517.500 €.

Henri FAIVRE-PIERRET précise que « le montant des travaux de la Route des Fins, passe de 250.000 € HT à 370.000 € HT car est venu s'ajouter le traitement des HAP contenus dans les enrobés, pour un montant de 120.000 € HT.

Dans les 370.000 € HT, la part qui restera à charge de la commune s'élèvera à 150.000 € HT. Les enrobés et les HAP seront remboursés par le Département, mais c'est la commune qui doit les financer au départ car elle est « Maître d'ouvrage ».

Le montant du marché à bons de commande qui est de 450.000 € maximum/an, ne nous permettrait pas de réaliser les travaux prévus au budget, ne serait-ce que le PATA.

Cette opération (route des Fins) nous oblige à reporter l'augmentation de ces travaux sur le montant maximum de 450.000 € HT pris en compte dans le marché de la maîtrise d'œuvre du Cabinet André ».

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**3°) REVISION DU PLU : mise en place de la procédure :**

La 1<sup>ère</sup> étape de cette procédure consiste en la recherche d'un bureau d'études qui accepte cette mission de réviser notre PLU qui a maintenant plus de 10 ans (voté le 11.09.2008) et qui doit être révisé notamment pour le rendre compatible avec les lois du Grenelle de l'environnement et le SCOTT.

Mme le Maire demande donc l'autorisation de procéder à la recherche d'un bureau d'études agréé qui accepte cette mission.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**4°) REPRISE DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT « VERMOT » : rue St-Exupéry et J. Mermoz :**

Le lotissement « VERMOT » étant à présent terminé, les travaux de voirie et de réseaux étant conformes aux attentes de la commune, comme cela avait été prévu dans la convention de transfert signée avec Messieurs VERMOT Henri et CHOPARD Christian, lors de la demande d'autorisation de lotir, ces équipements peuvent être repris dans le domaine public communal.

M. CHOPARD Christian est concerné par une partie de la rue J. Mermoz.

Cette transaction se fait, comme toujours, à l'€ symbolique.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**5°) CESSION D'UN TERRAIN A M. David BOURGEOIS.**

M. David BOURGEOIS avait sollicité en 2009, l'achat d'une parcelle de terrain attenante à sa propriété, rue du Lac, cadastrée section AD n° 467 d'une contenance de 872 m<sup>2</sup>.

A l'époque, le Maire : Jean BOURGEOIS, père de David BOURGEOIS n'avait pas pu donner suite à cette demande car il ne pouvait légalement pas, en sa qualité de Maire, vendre un terrain à son fils.

Ce terrain très abrupt, très rocheux, qui n'est d'aucune utilité pour la Commune avait alors été estimé à 10€/m<sup>2</sup> soit 8.720 € la parcelle.

Une actualisation de cet avis des services fiscaux donne à présent une valeur à ce terrain de 11.300 €.

Etant donné que la Commune ne pourra jamais rien faire de cette parcelle et que la cession n'avait pas pu se faire en 2009, Mme le Maire propose la cession à M. David BOURGEOIS au prix initialement prévu de 8.720 €.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**6°) CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIERE :**

La structure multi-accueil se doit d'avoir une infirmière au sein de ses employés pour répondre aux exigences de la PMI (protection maternelle et infantile) et de la CAF.

Depuis le 16 août 2017, c'est Déborah MAIRE qui remplit ces fonctions en CDD. Cet agent ne pouvait pas être embauché car elle n'avait pas le concours de la fonction publique territoriale bien qu'étant infirmière diplômée.

Elle vient de réussir ce concours et Mme le Maire l'en félicite. Elle peut donc désormais être enfin embauchée, Mme le Maire propose l'ouverture d'un poste permanent d'infirmière à 28/35<sup>ème</sup>.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### **7°) COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

L'exercice 2019 est clos. Le Conseil Municipal doit à présent délibérer sur son contenu.

Mme le Maire donne lecture des chiffres principaux (par chapitre).

Le document nommé « **annexe 4** » reprend dans sa **2<sup>ème</sup> colonne** les sommes réellement engagées en **dépenses et en recettes de fonctionnement** pour le budget principal.

L' « **annexe 5** » reprend les **dépenses et recettes d'investissement** réelles de 2019 toujours pour le budget principal.

L' « **annexe 6** », **colonne 2**, reprend les **dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement** pour le **budget bois**.

Conformément à la réglementation, pour permettre le débat sur ce compte administratif 2019, Mme le Maire donne la présidence de la séance à Henri FAIVRE-PIERRET, 1<sup>er</sup> adjoint et quitte la salle pour laisser le conseil municipal délibérer.

Henri FAIVRE-PIERRET reprend les résultats du compte administratif 2019 :

#### **Budget principal**

- Dépenses de fonctionnement = 3.078.166,28 €

- Recettes de fonctionnement = 4.537.257,29 €

**Soit un résultat positif de 1.459.091,01 €**

- Dépenses d'investissement = 2.499.529,55 €

- Recettes d'investissement = 1.315.190,52 €

**Soit un résultat négatif de 1.184.339,03 €**

**Le budget principal présente donc un résultat positif de 274.751,98 €**

#### **Budget bois**

- Dépenses de fonctionnement = 45.830,68 €

- Recettes de fonctionnement = 72.339,52 €

**Soit un résultat de fonctionnement positif de 26.508,84 €**

- Dépenses d'investissement = 2.306,54 €
  - Recettes d'investissement = 601,03 €
- Soit un résultat d'investissement négatif de 1.705,51 €**

**Le budget annexe bois présente donc un résultat positif de 24.803,33 €**

Il souligne le bon résultat de l'année 2019 qui se solde par un excédent (budget principal et budget bois consolidé) de **276.457,49 €**.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer d'abord sur le compte administratif 2019 du **budget principal** :

VOTE :

POUR = 24

CONTRE = 0

ABSTENTION = 2

Puis sur le compte administratif 2019 du **budget annexe bois** :

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

Mme le Maire rejoint la séance et en reprend la présidence.

### **8°) BUDGET 2020 :**

Mme le Maire prend la parole :

*« Vous venez d'approuver le compte administratif 2019 et je vous en remercie. C'est le 6<sup>ème</sup> budget du mandat et cela reste un moment capital dans la vie de notre commune. Je sais qu'il est difficile de comprendre qu'un budget communal ne se construit pas comme celui d'une entreprise, mais cela fait partie des règles administratives françaises. Le budget communal doit être équilibré, contrairement au budget de l'Etat.*

*Si nous votons le budget 2020 avant les prochaines élections, c'est tout simplement pour ne pas retarder les travaux en cours, le quart des dépenses que vous m'avez autorisée à réaliser sera vite atteint avec les factures des travaux de l'école et de la rue de la Forêt, entre autres. En 2014, quand nous avons été élus, le budget avait déjà été voté. Ce qui n'empêche pas de changer certains postes avec des modifications budgétaires, en cours d'année.*

*Le budget communal devant être voté pour le 30 avril 2020, cela évitera la précipitation après les élections.*

*Durant ces 6 années, la bonne gestion de l'argent public a été ma préoccupation. L'extension de l'école sur les 2 années 2019 et 2020, sera la principale dépense du mandat. Mais il faut penser aux autres postes : urbanisme, garderie, crèche, CCAS et surtout prévoir les imprévus !*

*La commission finances a étudié toutes les demandes des commissions et ce soir nous allons vous proposer un budget d'investissement de 3.943.000 €, sans*

*augmenter l'impôt. Avec une gestion rigoureuse et une dette maîtrisée, le recours à l'emprunt nous permet de continuer d'améliorer la vie de nos habitants et aussi de contribuer à l'emploi local.*

*J'attache beaucoup d'importance à toutes nos actions sociales et notre devoir est de soutenir les personnes en difficulté. C'est le paradoxe de notre ville frontalière, malgré un revenu fiscal par famille élevé, il y a aussi sur Villers, des salaires et des retraites modestes.*

*Je voudrais terminer ces propos avec des remerciements :*

- *Aux élus qui m'ont accompagné pendant ce mandat, qui m'ont fait confiance, qui se sont investis pour l'intérêt général.*
- *Au personnel, Marguerite, Karine qui sont présentes et à tous les employés communaux qui travaillent pour le bien de tous les habitants de Villers. Je leur adresse toute ma reconnaissance pour leur dévouement et leur professionnalisme.*
- *Aux adjoints qui m'entourent et sur qui j'ai pu m'appuyer pour gérer cette si belle commune qu'est Villers.*

*Merci à tous de votre engagement.*

*Je souhaite une bonne continuation à celles et ceux qui ont choisi d'arrêter l'aventure.*

*Pour les autres, j'espère que nous continuerons sur les mêmes bases. »*

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2019 sur le budget 2020 :

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

Elle passe ensuite la parole à Claude BINETRUY, adjoint en charge des finances pour la présentation du budget 2020.

Claude BINETRUY demande aux conseillers municipaux de reprendre les documents reçus puis présentent la proposition de budget 2020.

Le document « **annexe 4** », **colonne 3**, présente les **dépenses et recettes de fonctionnement** du budget principal.

Le document « **annexe 7** » les **dépenses et recettes d'investissement** du budget principal.

Le document « **annexe 6** », **colonne 3**, les **dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement** du budget annexe bois.

Mme le Marie remercie Claude BINETRUY pour cette présentation.

Puis, elle soumet au vote trois points :

VOTE pour le **MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION 2019 sur 2020** soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.34 %

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

VOTE du **BUDGET PRINCIPAL 2020**

POUR = 25

CONTRE = 2

ABSTENTION = 0

VOTE du **BUDGET ANNEXE BOIS 2020**

POUR = 25

CONTRE = 0

ABSTENTION = 2

**9°) QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune question n'a été déposée.

La séance est levée à 19 h 40.